

## Débats & Controverses

### Politique de la ville

# Deux ans et demi après la loi Lamy, quel bilan peut-on en tirer dans les banlieues ?

## Une citoyenneté à l'échelle de l'agglomération



**Marc Vuillemot**  
Président  
de l'association  
Ville et  
banlieue, maire  
PS de La  
Seine-sur-Mer

La politique de la ville est un bel exercice d'évaluation permanente avec les partenaires institutionnels, signataires des contrats de ville, mais aussi avec les habitants et les usagers des territoires prioritaires. Il est difficile de déconnecter la loi Lamy du plan Borloo, car elle s'inscrit dans sa continuité. Le transfert du pilotage territorial de la politique de la ville de la commune vers l'intercommunalité. En ce qui me concerne, La Seyne-sur-Mer est dans une intercommunalité qui n'est pas très rodée aux approches de projets territoriaux. Dans l'agglomération toulonnaise, nous avons six quartiers prioritaires dont deux ont bénéficié d'une rénovation urbaine. Quatre quartiers sont prioritaires du nouveau programme de rénovation urbaine, trois à Toulon et un à La Seyne. Je vois une opportunité à travailler de manière globale. Par exemple avec les deux centres anciens qui viennent d'entrer dans l'aventure. Il n'est pas évident de faire entendre que ces deux centres, qui sont géographiquement face à face, ont une fonction essentielle de centralité, d'aménagement territorial, de lieu de rencontre culturelle, social et de service. Cette démarche, imposée par la loi, doit contraindre à avoir une approche territoriale des fonctionnalités des différents espaces. Cela demande de la pédagogie et de la compréhension des cultures de chacune des deux communes. S'agissant des communes non concernées par la politique de la ville, l'œuvre de persuasion est plus difficile à conduire. Certains de nos collègues considèrent qu'on fait trop d'efforts pour certaines communes. Ils ont du mal à accepter cette nécessaire solidarité territoriale. Or, un des vrais mérites de cette loi Lamy est d'aborder la question de la citoyenneté à l'échelle d'une agglomération du XXI<sup>e</sup> siècle.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en termes de foncier et de locatif, des communes à 4 ou 5 % de logement social ne veulent pas réduire l'écart entre leurs 5 % et les 25 % prévus par la loi SRU et ne veulent pas faire preuve de solidarité budgétaire, participer à des stratégies d'accompagnement social, d'insertion professionnelle ou d'accès à la culture... Nous avons l'impression que nous ne vivons pas sur le même territoire. L'exercice est nécessaire, mais pas toujours facile. Il faudra que nous y arrivions car c'est l'intérêt de tirer parti de nos potentiels qui résident aussi dans nos quartiers populaires. Des réponses sont apportées en termes de logement, mais aussi en termes de culture. La plus importante médiathèque se trouve au cœur d'un quartier populaire à La Seyne et elle est utilisée à 60 % par des personnes qui ne sont pas résidentes du quartier. Il faut parvenir à changer la représentation ghettoïsante du quartier. D'abord changer notre regard d'élus, institutionnels, ensuite le regard de nos concitoyens, extérieurs

aux quartiers, mais aussi de ceux qui habitent ces quartiers. Cela peut passer, entre autres, par l'offre de services diversifiés.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on a considéré que l'école devait être obligatoire et gratuite pour tous. La puissance publique doit donner des objectifs opérationnels, mesurables, évaluables et sanctionnables, si les déclinaisons territoriales ne suivent pas la loi. Il n'est pas acceptable pour moi qu'il n'y ait pas force à la loi dans l'ensemble de nos territoires. Je ne peux pas admettre que des ministères ne se donnent pas les moyens de fixer des consignes très précises aux fonctionnaires dans les régions et dans les départements pour que la loi se traduise dans les faits. ●

## Le pouvoir d'agir des habitants pour interpeller les décideurs publics



**Caroline Ladous**  
Déléguée  
nationale  
à la Fédération  
des centres  
sociaux et  
socioculturels  
de France

La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) a fait le pari depuis le début des années 2010 que c'est en renforçant la capacité des personnes à être « actrices » de leur quotidien et en les mobilisant dans des collectifs que le maillage de ses 1200 centres sociaux et socioculturels adhérents avait un rôle à jouer pour « faire bouger les lignes », redonner confiance aux habitants dans leur avenir. Elle travaille depuis lors à nouer des partenariats et à conforter son réseau dans ses capacités à animer des dynamiques d'auto-organisation (actions fondées sur l'entraide et la solidarité entre habitants) d'une part, et à influencer sur la définition et le pilotage des dispositifs publics par l'organisation du dialogue entre les personnes concernées et les élus, d'autre part. C'est dans cette logique que la FCSF porte depuis 2011 une démarche de coopération avec l'association Question de ville (association des directeurs de centres de ressources de la politique de la ville), dont l'aboutissement est un rapport biennal construit à partir de rencontres organisées dans différents territoires de la politique de la ville, entre les professionnels de leurs structures et les habitants. Au-delà de sa contribution au renforcement du pouvoir d'agir, l'enjeu de cette démarche est de faire entendre les situations vécues par les habitants et d'interpeller élus et décideurs publics sur la politique de la ville.

Après « On voudrait entendre crier toutes les voix de nos cités » (paru en septembre 2012) et « Ils ne savent pas ce qu'on pense » (paru en septembre 2014), la Fédération des centres sociaux et Question de ville viennent de faire paraître leur dernier rapport : « Tisser la confiance dans les quartiers populaires. Un engagement ignoré, un défi

**1 MILLIARD**  
C'EST, EN EUROS,  
LA SOMME ANNONCÉE  
PAR L'ÉTAT  
POUR POURSUIVRE  
LE PROGRAMME  
DE RÉNOVATION  
URBAINE POUR LES  
QUARTIERS.

politique. » Avec pour enjeu de lutter contre la stigmatisation des quartiers et de leurs habitants, encore plus prégnante dans le contexte des attentats survenus en 2015. Cette nouvelle publication met en valeur ce qui fait levier dans les quartiers, des personnes, des actions ou des collectifs qui facilitent le passage entre le « dedans » des quartiers avec toutes les difficultés économiques, sociales et urbaines qui avaient été exprimées dans le premier rapport et le « dehors », ce monde qui semble si inaccessible aux jeunes ren-

contrés dans le cadre du deuxième rapport. La parole a été donnée à 150 personnes, mobilisées sur la base du volontariat et invitées à venir s'exprimer dans des rencontres organisées par les 23 centres sociaux et structures d'animation impliqués dans la démarche. Tous sont situés en France métropolitaine dans des territoires signataires d'un contrat de ville ou bénéficiant d'une opération de rénovation urbaine, à Lingolsheim, Neuilly-sur-Marne, Éragny-sur-Oise, Garges-lès-Gonesse, Paris, Nancy, Folschviller, Hombourg-Haut, Sarreguemines, Marseille, Creil et dans l'agglomération du pays de Montbéliard.

Le message est clair : démontrer aux organisations et aux pouvoirs publics qu'à travers ces passeurs les quartiers ne sont pas un problème, mais une partie de la solution face aux fractures qui minent la cohésion sociale. Il devient d'autant plus nécessaire de garantir une mobilisation suffisante, efficace et pérenne de droit commun dans les quartiers les plus pauvres afin d'éviter les phénomènes de rupture et d'épuisement des passeurs. Ce rapport met l'action publique devant un défi : regarder différemment ces quartiers et ceux qui y habitent et y travaillent et leur donner les moyens et l'opportunité de faire, tout en évitant que cela ne devienne contraignant et ne vienne freiner les atouts et ressources plutôt que de les renforcer. ●

## La région doit être un des principaux acteurs



**Rodolphe Thomas**  
Maire  
Modem  
d'Hérault  
Saint-Clair  
et conseiller  
régional

On peut injecter des millions d'euros dans la rénovation urbaine, mais il faut aussi s'occuper des gens et la cohésion sociale est faite pour ça. D'un côté, il y a l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), qui permet de reconstituer des quartiers entiers, où les habitants pourraient se sentir mieux, de l'autre, il y a l'humain. On a mis l'accent sur le bâti, et pas assez sur le logement social. Beaucoup de communes travaillent sur la vitrine en oubliant les humains qui occupent ces logements. Les bailleurs sociaux doivent prendre en compte cette urgence. Quand on

Suite page 13

**Suite de la page 12**

traite un quartier, il faut prendre en charge l'environnement social et éducatif aussi. Or, bien souvent, l'aspect clivage politique gauche-droite ne permet pas de faire un travail collectif dans le cadre de la politique de la ville. Un élu de proximité cherche avant tout des solutions concrètes. C'est là que je me suis aperçu des limites de l'exercice. Dans une communauté de communes, quand une seule est éligible à la politique de la ville, les autres élus sont moins imprégnés et moins attentifs, voire indifférents, aux problématiques sociales et économiques rencontrées dans

certains quartiers en difficulté. C'est pour cela que la région doit montrer l'exemple. Elle doit être un des principaux acteurs de la politique de la ville, en particulier pour des piliers que sont l'emploi et la formation.

Lorsqu'il y a des dotations spécifiques à la politique de la ville comme la dotation de solidarité urbaine, il faudrait éviter de les injecter dans de grandes agglomérations. On n'aura plus les moyens d'agir individuellement. Il faut que les gouvernements aient un affichage en direction des communes avec leur spécificité. L'État a aussi tendance à désertier les quartiers, notamment sur le volet de la prévention. Cela impacte l'image d'un quartier sujet à des violences urbaines ou à de la radicalisation. Tout peut s'effondrer en l'espace de quelques semaines, alors qu'on a mis sur la table pendant des années des fonds de l'État pour diminuer les inégalités. L'image du logement social est déplorable alors que 70 % des Français sont éligibles

**LES CANDIDATS INTERPELLÉS  
POUR DES INITIATIVES**

L'association Pas sans nous mène une campagne auprès des candidats aux élections présidentielle et législatives pour la mise en place d'un Fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne, qui permettrait de financer des initiatives indépendantes, locales ou nationales, doté de 5 % par an du montant total de l'argent public consacré au fonctionnement de la démocratie représentative.

savoir ce qui est bien pour les habitants et on se retrouve à ne pas les associer en amont. Ces conseils citoyens nous obligent à être en veille et à éviter que la technocratie du maire décide seule. Cela nous force à changer notre organisation. La participation doit devenir aussi importante et surtout dans le cadre des actions politiques de la ville. Le seul bémol, c'est le fait que l'élu ne fasse pas partie des conseils citoyens. Je trouve dommage d'opposer l'élu aux conseils citoyens. D'autant que le résultat est très disparate selon la manière dont les villes appliquent ces conseils citoyens. ●

au logement social. C'est là qu'il faut impliquer l'ensemble des maires à s'engager à une répartition des logements publics sur l'ensemble d'un territoire de communauté de communes. Les familles en grande précarité doivent être soutenues. Lorsqu'on accompagne un couple dans sa globalité et que sa situation s'améliore et qu'il quitte le logement social, tant mieux. Mais on ne parle jamais de cette famille qu'on a soutenue et qui s'en est sortie.

L'autre mérite de la loi Lamy, ce sont les conseils citoyens. Nous les avons mis en place assez récemment. Impliquer les habitants, c'est fondamental, mais les élus ont tendance à

**POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR  
L'HUMANITÉ.FR**